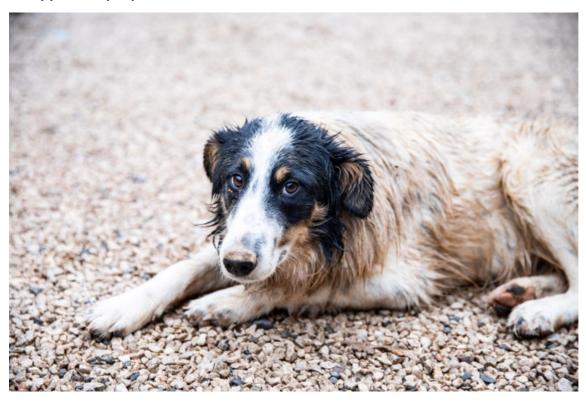


26.06.2021 - 09:27 Uhr

Journée mondiale contre l'abandon d'animaux de compagnie - QUATRE PATTES lance un appel aux propriétaires



Journée mondiale contre l'abandon d'animaux de compagnie

QUATRE PATTES lance un appel aux propriétaires pour prévenir une augmentation des abandons avant les vacances d'été

Zurich, le 26 juin 2021 - Cette année, la Journée internationale contre l'abandon des animaux de compagnie prend une plus grande importance. En effet, avec le boom des adoptions survenu pendant les différentes phases du semi-confinement, le retour de nombreux employés sur leurs lieux de travail et les grandes vacances d'été approchant à grand pas, l'organisation mondiale de protection des animaux QUATRE PATTES s'adressent aux propriétaires d'animaux de compagnie qui peuvent se sentir dépassés pour leur rappeler que des solutions existent et qu'il ne faut décider de ramener son animal au refuge qu'en dernier recours.

Les grandes vacances, le risque d'une augmentation des abandons

En Suisse, comme en Europe, le nombre d'abandons augmente pendant les mois d'été. QUATRE PATTES conseille à toutes personnes qui désirent adopter un animal de compagnie de planifier à long terme la question des vacances. Chacun aspire à voyager mais ceux qui ont pris la responsabilité d'un animal se doivent de prendre en compte les besoins de leurs compagnons. Ils peuvent sans autre décider de laisser le chat à la maison car cette espèce aime la routine et le confort d'un environnement familier, pour autant qu'une personne de confiance se charge de le nourrir, de nettoyer sa litière et lui tenir un peu compagnie. D'autres solutions, comme de le confier à un ami ou à un membre de la famille ou de l'envoyer dans une pension pour chats, sont envisageable. Pour les chiens, très attachés à leur maître, il faut considérer la possibilité de les prendre avec. Dans tous les cas, afin d'éviter des problèmes en cas de fugue et au passage des frontières, il est impératif de tenir les vaccinations à jour et de munir les chiens, mais aussi les chats, d'une puce électronique.

COVID-19, chômage partiel et télétravail : le boom des adoptions

Le COVID-19 et la période d'éloignement social ont accru le désir de nombreuses personnes d'avoir un fidèle compagnon à leurs côtés et, grâce au télétravail et au chômage partiel, l'occasion a semblé propice : l'année dernière a vu un véritable boom des adoptions d'animaux de compagnie et son pendant négatif, le commerce illégal de chiots, a également prospéré. A présent que la situation va retrouver un semblant de normalité, certains problèmes ne vont pas manquer d'apparaître. Des jeunes chiens qui n'ont pas été correctement socialisés ou des chiens qui se sont habitués à la présence humaine constante risquent de ne pas supporter l'éloignement ou la solitude. Selon Livie Kundert, responsable de campagnes chez QUATRE PATTES « Il est vital de commencer à préparer les chiens à rester seuls quelques heures par jour. Cela doit se faire en douceur, à raison de quelques minutes au départ, en augmentant progressivement la durée des absences ». Un chien mais aussi un chat, déboussolé par un changement brusque de

ses habitudes de vie, peut montrer des comportements destructifs, ce qui peut avoir un impact négatif sur la relation avec son maître.

Amener son chien au bureau ou trouver un dog-sitter

Pour que ces nouveaux compagnons à quatre pattes ne soient pas renvoyés au refuge dans l'après Covid, des solutions individuelles doivent être organisées maintenant que l'obligation du télétravail va être levée. Les employés qui le peuvent, doivent envisager d'emmener leur chien sur leur lieu de travail. Non seulement les chiens améliorent l'atmosphère de travail et transmettent un sentiment de communauté, mais ils apportent également de la détente dans la journée de travail et garantissent une image attrayante de l'employeur. L'autre solution est de laisser le chien à une personne de confiance afin qu'il ne soit pas livré à lui-même pendant une journée entière après la levée des restrictions prononcées dans le cadre du COVID-19

L'abandon des animaux de compagnie, ce que dit la loi suisse

En Suisse, abandonner un animal est interdit. L'abandon ou la relâche d'un animal de compagnie dans la nature, dans l'intention de s'en débarrasser est puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Livie Kundert, responsable de campagnes chez QUATRE PATTES rappelle « Il faut reconnaître la souffrance d'un animal qui voit ses repères disparaitre. Un abandon sauvage est considéré comme un acte de maltraitance. Si néanmoins, il est impossible pour une personne de garder son compagnon et que l'abandon est la seule solution, il est de la responsabilité du propriétaire de contacter un refuge et de signer une renonciation et, pour faciliter une nouvelle adoption, de communiquer de la façon le plus honnête possible d'éventuels problèmes de santé ou de comportement. Il est vital d'éviter que l'animal soit placé dans un foyer inadapté, prenant le risque d'un deuxième abandon hautement traumatisant. »

Au sujet de QUATRE PATTESQUATRE PATTES est l'organisation mondiale de protection des animaux sous influence humaine directe, qui révèle leurs souffrances, sauve les animaux en détresse et les protège. Fondée en 1988 à Vienne par Heli Dungler et des amis, l'organisation plaide pour un monde où les humaines traitent les animaux avec respect, compassion et compréhension. Les campagnes et projets durables se concentrent sur les chiens et chats errants ainsi que sur les animaux de compagnie, les animaux de rente et les animaux sauvages – tels que les ours, les grands félins et les orangs-outans – vivant dans de mauvaises conditions de détention ainsi que dans les zones de catastrophe et de conflit. Avec des bureaux en Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Kosovo, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse, Thaïlande, Ukraine, USA et Vietnam ainsi que des refuges pour animaux en détresse dans onze pays, QUATRE PATTES fournit une aide rapide et des solutions durables. La Fondation est en outre un partenaire d'Arosa Terre des Ours, le premier refuge en Suisse qui offre aux ours sauvés de mauvaises conditions de détention un environnement adapté à l'espèce. www.quatre-pattes.ch/

Photos

L'utilisation des photos est gratuite. Elle ne peuvent être utilisées que pour les rapports portant sur ce communiqué de presse. Pour ce rapport uniquement, une licence simple (non exclusive, non transférable) et incessible est accordée. Une réutilisation future des photos n'est autorisée qu'avec l'accord écrit préalable de QUATRE PATTES.

Le droit autrichien est appliqué sans ses normes de référence, le lieu de compétence juridictionnelle est Vienne.

Contact Médias :

Sylvie Jetzer
Communication Suisse
QUATRE PATTES
Enzianweg 4
8048 Zurich
043 311 80 90
sylvie.jetzer@vier-pfoten.org
www.quatre-pattes.ch

Medieninhalte



Les chiens adoptés pendant le semi-confinement n'ont pas tous eu l'occasion d'être socialisés correctement. © FOUR PAWS | Nika Mokos

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004691/100873339 abgerufen werden.